

- Communiqué de presse -

06/03/2012

L'OPQIBI enrichit sa nomenclature des qualifications pour répondre aux défis du Grenelle Environnement en matière d'aménagement et de construction durables

Afin de répondre aux exigences et objectifs de performance énergétique et environnementale définis dans les lois Grenelle 1 et 2, l'OPQIBI vient d'enrichir sa nomenclature de 5 nouvelles qualifications pour les prestataires d'ingénierie :

- → 01.12 : AMO en traitement de la perméabilité à l'air du bâtiment et des réseaux aérauliques
- → 19.06 : Ingénierie du traitement de la perméabilité à l'air du bâtiment et des réseaux aérauliques
- → 09.08 : Diagnostic qualité de l'air intérieur
- → 06.05 : Bilan et établissement d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- → 06.06 : Assistance à la conduite et au suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Ces nouvelles qualifications viennent compléter l'offre déjà existante liée à l'aménagement et à la construction durables :

- 1 qualification « AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO) »
- 2 qualifications en audit/diagnostic énergétique (pour les bâtiments et l'industrie)
- 5 qualifications en « thermique »
- 6 qualifications en énergies renouvelables (bioénergies, solaire, géothermie, ...)
- 29 qualifications en ingénierie environnementale (évaluation environnementale, techniques des milieux, protection de l'environnement, ...)
- 4 qualifications spécifiques au développement durable (AMO, Programmation, Ingénierie)

Le contenu détaillé des qualifications OPQIBI se trouve dans la dernière édition de la nomenclature de l'organisme (version 09/02/2012) téléchargeable gratuitement sur son site Web (www.opqibi.com).



A propos de l'OPQIBI

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 24 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CICF, GéFIL, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AQC, ARENE-IDF, ASTEE, CSTB, COPREC, CSCA, QUALIFELEC, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526).

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Industrie, Loisirs - Culture - Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et rendus d'études)

L'OPQIBI compte actuellement 1215 structures d'ingénierie qualifiées.

Pour en savoir plus : www.opqibi.com

Contact Presse:

Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - opqibi@wanadoo.fr

